



ARRETE N° 2020/08

FERMETURE ESTIVALE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE MALESHERBES

Nicolas MURAIL,

Président du Syndicat Mixte Gestion Habitat Voyageur, dont le siège social est situé 6 rue du Buisson rondeau 91 650 Breuillet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 16 janvier 2017, donnant délégation au Président,

Vu le Règlement Intérieur des aires d'accueil pour les Gens Du Voyage gérées par le SYMGHAV en date du 08 octobre 2018,

Considérant la nécessité de remettre le site en bon état de fonctionnement, de réaliser quelques travaux de plomberie et de nettoyage général de l'aire.

Le Président

ARRETE

Article 1 : L'Aire d'accueil des gens du voyage de Malesherbes située avenue du Gal De Gaulle sera fermée à partir du vendredi 07 aout 2020 à 12h00. Réouverture prévue le vendredi 28 aout 2020 à 10h00.

Article 2 : Les voyageurs seront prévenus de ces dispositions par remise de cet arrêté en main propre.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à chaque famille présente ou entrante.

Une ampliation sera transmise à :

- Monsieur Le Préfet du Loiret
- Monsieur Le Président de la Communauté de Commune du Pithiverais Gatinais
- A la gendarmerie de Malesherbes

Le 10/04/20

Le Président
NICOLAS MURAIL